

Conseil Académique en formation plénière

Séance du mardi 14 septembre 2021

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mardi 14 septembre 2021 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU et de M. Pascal NEIGE, Vice-Président de la CR.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD) ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE) ; M. Alain MARTIN (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (6) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Daniel FAENZI) ; M. Mathieu GUERRIAUD (départ 15h30) ; Mme Carine MICHEL (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND (donne procuration à Mme Emmanuelle VENNIN à partir de 15H00)

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (6) : Mme Chloé BARANTON (donne procuration à Mme Julie GUYONNET) ; Mme Léa CLOUZOT (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; Mme Liam FONTAINE (donne procuration à M. Maximilien PROVIN) ; Mme Julie GUYONNET ; M. Maximilien PROVIN ; M. Maxence ROULLIAT

Collège des Personnalités extérieures (2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; M. Morgan MAILLIER (donne procuration à Mme Pascale AUROUX)

Invité à titre consultatif : Mme Christine LE NOAN (représenté par M. Léo MAGNIEN)

Invité à titre permanent : Mme Emilie BARTHET ; Mme Bénédicte MACE (départ 15h30)

Pour la Commission de la Recherche :

Collège 1 - Professeurs et assimilés (13)

Samir BAJRIC
Patrick CHARLOT
Jean-François DECONINCK
Philippe DESBRIERES
Laurent GAUTIER - donne procuration à Philippe DESBRIERES
Corinne LELOUP AMIOT- donne procuration à Gwénael MASSUYEAU
Romuald LEPERS - donne procuration à Pascal NEIGE
Gwénael MASSUYEAU
Nadine MILLOT - donne procuration à Olivier POLITANO
Pascal NEIGE
Claire SULMONT ROSSE
Catherine VERGELY VANDRIESSE
Marianne ZELLER

Collège 2 – HDR (6)

Nathalie DROIN
Isabelle MOINE-DUPUIS – donne procuration à Mathieu GUERRIAUD (membre de la CFVU)
Mireille MONNIER
Olivier POLITANO
Sandrine ROUSSEAU
Christophe THOMAZO

Collège 3 - Autres Docteurs (6)

Hervé ASSADI
Karen BRETIN MAFFIULETTI
Arianna ESPOSITO - donne procuration à Claire SULMONT ROSSE
François JARRIGE
Sylvie MARCHENOIR – Donne procuration à Mireille MONNIER
Adrien NORMAND – donne procuration à François JARRIGE

Collège 4 – Autres personnels enseignants chercheurs (1)

Franck MOREL – donne procuration à Karen BRETIN MAFFIULETTI

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens (2)

Vanessa DAVID-VAIZANT
Marie-José PENOUILH

Collège 6 - Autres Personnels (1)

Caroline GERIN

Doctorants (2)

Charles BUGNOT
Thierry TRAN

Personnalités extérieures (1)

Emeric LIMAGNE

Absent excusé

Yves BALLAY

Membres invités à la CR avec voix consultative

Alain HELLEU

Membres invités à la CR à titre permanent

Pierre Etienne THEPENIER

Emilie BARTHET

Laurence BRONNER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h.

1. Informations du Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Académique qu'un photographe est présent jusqu'à 15h00, pour prendre les portraits des membres du CAC qui seront postés sur le site de l'université.

Il a le plaisir d'annoncer l'arrivée de M. Christophe THOMAZO comme nouveau membre de la commission de la recherche et du CAC, il accède à ce siège à la suite de la promotion de M. Pierre ANCET.

Lors de la CR du mercredi 15 septembre, le Président fera un point d'information sur la rentrée et les événements à venir, la vaccination, sur les festivités des 300 ans de l'uB qui se dérouleront en 2022 et sur le calendrier de l'HCERES.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021

Vote CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 58	Suffrages exprimés : 58
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 58

3. Campagne d'emplois 2022 personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Monsieur le Président rappelle que cette campagne est le fruit des DOM qui se sont déroulés à la fin de l'année universitaire dernière et des arbitrages qui ont été réalisés par le séminaire de Gouvernance courant juillet.

L'objectif était d'aller au maximum des possibilités avec des arbitrages nécessairement. Le dialogue a permis de faire bouger les lignes. L'idée qui a motivé les arbitrages et qui les a justifiés, c'est vraiment d'essayer d'accompagner le mieux possible le dynamisme des équipes. Les réponses négatives entament une partie du dynamisme réel de l'établissement comme en attestent les résultats dans les classements thématiques de Shanghai et les classements de l'uB de manière générale.

M. TIZIO, Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale présente une synthèse de la campagne d'emploi 2022. L'université de Bourgogne essaye de persister dans une dynamique positive de l'emploi malgré un contexte difficile d'un point de vue financier. La dotation déléguée par l'Etat reste insuffisante pour que cette campagne d'emplois soit encore plus conséquente. Ce contexte financier est surtout marqué par la non-compensation du GVT (glissement vieillissement technicité) par l'Etat qui avoisine les 8 millions d'euros cette année (GVT cumulés avec les années précédentes).

Il explique que cette campagne est insatisfaisante, plutôt frustrante car les demandes adressées étaient toutes légitimes, suite aux dialogues d'objectifs moyens tenus entre la Gouvernance, les diverses composantes, laboratoires et services.

Malgré tout, cette campagne d'emplois reste conséquente toutes catégories d'emplois confondues, personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS. Il s'agit d'une campagne avec une augmentation de 16 postes qui sont proposés aux différents concours, par rapport à l'année dernière.

- Pour les personnels enseignants-chercheurs, enseignants

Il s'agit de 62 postes proposés à la mise au concours pour la rentrée 2022, soit 11 postes supplémentaires relativement à la campagne précédente. Sur ces 62 postes, 50 sont des postes en remplacement de départs de titulaires (retraites, démissions), 11 postes correspondent à des redéploiements internes (postes qui changent de corps, requalifiés) ou à des redéploiements (en termes de discipline ou de section) qui se passent à l'intérieur de la même composante et enfin 1 transformation d'un poste d'enseignant contractuel second degré à l'IAE.

79 postes d'ATER ont été attribués cette année dont 48 sur des supports vacants et 31 financés directement sur des supports de l'université de Bourgogne. Par rapport à l'année précédente, il s'agit de 9 postes supplémentaires dont 8 financés directement par l'établissement.

Avis CAc	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés : 58	Suffrages exprimés : 50
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : 2
	Abstention : 8	Pour : 48

- Pour les BIATSS

Cette année, 34 postes BIATSS sont proposés à la mise au concours, cela représente 5 postes supplémentaires relativement à la campagne précédente. Ils correspondent à des postes proposés aux concours au-delà du renouvellement des départs de personnels. L'affectation de ces postes a été arbitrée en fonction de plusieurs critères : technicité, insertion ou pour rééquilibrer le taux de personnels contractuels et titulaires dans les différentes composantes.

La campagne d'emplois fait état de la création de 10,5 emplois contractuels nouveaux en ETP (équivalent temps plein) pour faire face aux missions en tension, notamment de l'évolution réglementaire, de la mise en œuvre de nouvelles applications comme le futur déploiement de l'application PEGASE (remplacement d'APOGEE).

Présentation de 3 exemples de création qui illustre la démarche :

- 1 CDD affecté au PFVU pour l'appui au développement de PEGASE
- 1 CDD affecté au PAJI pour la gestion des achats
- 1 CDD de renforcement du service de scolarité en Sciences Humaines

Cette campagne témoigne de la volonté de la Gouvernance d'essayer de poursuivre une dynamique d'emplois positive avec le souhait, comme chaque année, d'augmenter le volume d'emplois.

Le Président intervient en indiquant qu'un réajustement budgétaire à hauteur de 8 millions d'euros a été demandé, un dialogue avait été engagé avec le Ministère qui a compris notre demande sauf qu'elle concerne aussi 1/3 des universités en France et que l'enveloppe globale était de 18 millions d'euros. Une poignée d'universités (7-9) est dans une situation encore plus déplorable que la nôtre, elles ont obtenu environ 700

000 à 800 000 euros. Le reste a été reparti en fonction du nombre d'étudiants rapporté à la masse salariale de chaque établissement. L'université de Bourgogne a reçu 207 000 euros au lieu de 10 millions demandés.

Mme VENNIN interroge sur les actions qui vont être entreprises suite à cette situation.

Le Président explique qu'il ne faut pas lâcher, être déterminé et continuer à persuader. Il va falloir jouer le principe de l'autonomie des universités en diversifiant les ressources. Il rappelle que les fonds propres représentent environ 30 millions d'euros par an de notre budget et qu'il faut continuer à solliciter l'ensemble du monde socio-économique, les collectivités territoriales. Dijon métropole est un appui réel de l'université de Bourgogne ainsi que les collectivités territoriales qui accueillent les sites territoriaux.

Le Conseil Régional a réitéré sa volonté d'accompagner l'ESR (Enseignement Supérieur et de la Recherche) avec un réajustement dans le bon sens. Le Président précise qu'il a pris contact avec la nouvelle Vice-Présidente de l'ESR du Conseil régional Bourgogne Franche Comté et qu'il a senti une volonté politique de sa part, de ne pas nous lâcher. Le Président indique qu'il faut aussi continuer à intervenir auprès de ces acteurs publics, mais aussi les acteurs privés comme les associations et les entreprises.

Il explique que c'est en diversifiant ces sources de financement qu'il sera possible d'asseoir notre autonomie vis-à-vis de ces différents acteurs. Concernant l'autonomie, il est important de bien s'entendre avec les collègues des autres établissements ESR de la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'entente est très bonne avec l'université de Franche-Comté et le fait d'être ensemble est un véritable atout.

Le Président prend pour exemple le CPER (Contrat de plan Etat-Région), il indique que le Préfet a informé avant l'été que les demandes pour l'ESR s'élèvent à 223 millions d'euros. Après réflexion et dialogue avec les autres collègues, il a été décidé de s'entendre et de faire une proposition commune avec tous les établissements, cela signifie qu'au titre de la CPER il y a déjà 4 financements assurés à hauteur de 25 millions d'euros pour l'université de Bourgogne et cela correspond à nos besoins. Le Président y voit un progrès et le fait de s'unir pour porter quelque chose ensemble fonctionne bien. C'est un exemple parmi d'autres, le respect des intérêts des uns et des autres est primordial.

Mme SULMONT ROSSE demande si l'université de Franche-Comté est dans la même situation financière que l'université de Bourgogne.

Le Président répond que l'UFC perçoit environ 7 300 euros par étudiant et l'uB 5 400 environ. L'écart est quasiment de 2 000 euros par étudiant. Il explique que si l'uB avait le même taux d'encadrement par rapport au nombre d'étudiants de l'UFC, il y aurait 239 enseignants-chercheurs et 99 BIATSS de plus.

Il ne pense pas que l'UFC soit avantagée pour autant et précise que cet écart de traitement est dû à une succession de déficits importants dans le budget de l'université de Bourgogne par le passé.

Il indique que dans le cadre de la CPU (conférence des Présidents d'université), une réflexion et des consultations entre les établissements membres sont menées sur les modalités de calcul de la subvention pour charges du service public. Un groupe de travail a été constitué et un début de travail a démarré pour que cela aboutisse le plus rapidement possible avec des propositions sérieuses à faire auprès de l'Etat en 2022.

Avis CAc	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés : 58	Suffrages exprimés : 46
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : 12	Contre : 2 Pour : 44

4. Préconisations science ouverte à l'uB : présentation et débat (annexe 1)

Pascal NEIGE accueille Emmanuelle ASHTA, Directrice Adjointe du Service Commun de Documentation (SCD). Il précise que cette présentation fait suite aux préconisations ministérielles sur la Science Ouverte. Emmanuelle ASHTA a été nommée chargée de mission Science Ouverte pour l'uB.

Emmanuelle ASHTA présente dans un premier temps quelques éléments de contexte sur le travail mené l'an dernier à l'uB sur la question de la Science Ouverte, pour rendre la recherche plus lisible et plus efficace, créer des liens de confiance entre les citoyens et le monde scientifique et renforcer la notion d'intégrité scientifique.

Emmanuelle ASHTA rappelle brièvement quelques jalons importants : déclaration de San Francisco, Loi Lemaire, Appel de Jussieu, Plan S, Plan National pour la Science Ouverte (PNSO). Elle rappelle que les PNSO rendent obligatoire les publications en accès ouvert d'articles, livres, données issues de recherches financées sur fonds publics.

Le comité de pilotage sur la Science Ouverte, qui regroupe des membres de la gouvernance, des directeurs de services, des enseignants chercheurs, s'est réuni à plusieurs reprises. Quatre groupes de travail thématiques ont également été constitués : publications, édition, données de la recherche, information et formation. Tout cela a abouti à un ensemble de préconisations dont l'objectif est de rédiger une charte de la Science Ouverte de l'Université de Bourgogne.

Emmanuelle ASHTA souligne parmi ces préconisations l'accent mis sur la volonté de sensibiliser, communiquer, former et débattre autour de la Science Ouverte sous forme d'ateliers et d'échanges.

Elle donne quelques exemples d'actions que le comité de pilotage souhaiterait mettre en œuvre :

- Organiser un séminaire inaugural de la politique de Science Ouverte à l'uB,
- Inscrire les actions autour de la Science Ouverte dans le plan de communication de l'uB,
- Proposer une offre de formation adaptée aux différents publics,

Concernant les publications, le portail HAL-uB sera la plateforme d'auto-archivage de l'établissement, l'objectif étant de rendre accessible à 100 % les publications en accès ouvert et pour les articles une obligation de dépôt du texte intégral dans HAL à partir de 2021. Le comité de pilotage souhaite recommander la publication dans les revues Full Open Access sans pour autant interdire la publication dans des revues hybrides. Il recommande également l'adhésion de l'uB à ORCID (Open Research and Contributor ID) et que tous les enseignants chercheurs se créent un identifiant afin d'améliorer leur visibilité et celle de l'établissement.

En ce qui concerne l'édition, l'idée est d'inciter l'ensemble des acteurs à proposer des contenus conformes à la science ouverte. En mars 2021, en réponse à un appel à projets du FNSO (Fonds National pour la Science Ouverte), UFBC a déposé un projet (EDISO-BFC) visant à structurer un pôle universitaire d'édition en adéquation avec les préconisations de la Science Ouverte. Les résultats ne sont pas encore connus à ce jour.

Emmanuelle ASHTA précise que sur le volet "données de la recherche", les démarches initiées à l'uB ne sont pas encore suffisamment avancées. Des Plans de Gestion des Données (PGD) sont désormais systématiquement demandés dans les réponses aux AAP ANR. Le comité de pilotage souhaiterait mettre en place un guichet unique pour permettre d'intégrer ces aspects. Pour cela, un référent Science Ouverte doit être nommé dans les laboratoires – et plus seulement un référent HAL.

L'ensemble des préconisations souhaitées par le comité de pilotage devra être intégré dans la charte Science Ouverte de l'uB.

Marianne ZELLER souligne que les frais de publication, parfois conséquent, peuvent être un frein à la publication ouverte. Existe-t'il une possibilité de prise en charge de ces frais ?

Emmanuelle ASHTA répond que les frais sont en effet importants et ont tendance à augmenter. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment des négociations avec Couperin auprès des éditeurs sur les ressources numériques (cf. accords transformants).

Claire SULMONT ROSSE ajoute qu'elle a fait partie du comité de pilotage sur les publications et souligne que la recommandation de publier en open access prête à confusion. Actuellement, les chercheurs ont le choix entre payer pour être publiés dans une revue dédiée ou publier dans une revue hybride. La recommandation porte plutôt sur le fait de ne pas payer de droits en open access dans les revues hybrides, ce qui revient à payer deux fois. Les chercheurs ont le choix entre publier classiquement sans payer de droits d'auteur ou déposer son texte dans HAL. Dès lors que l'on publie, après 6 mois pour les sciences et 1 an pour les SHS, il est possible de déposer un article accepté sur une plateforme type HAL, en open access, sans rien payer. La loi Lemaire est en fait très peu connue.

Marianne ZELLER souligne l'importance de communiquer sur cet aspect.

Pascal NEIGE répond qu'il est effectivement nécessaire de bien expliquer la démarche et accompagner les chercheurs.

Mathieu GUERRIAUD demande si le fichier word déposé sur HAL est bien celui non en forme par l'éditeur. Claire SULMONT ROSSE lui confirme ce point.

Catherine VERGELY souligne que certains éditeurs proposent une réduction lorsque des conventions sont passées avec les établissements. Emmanuelle ASHTA lui répond qu'actuellement, il n'y a pas d'accord de ce type en France mais que cela est en cours de négociation.

François JARRIGE rappelle que la notion de Science Ouverte n'est pas une innovation récente. C'est l'essence même de ce qu'on appelle la science d'être ouverte, publique et de donner lieu à des débats. Il s'agit en fait de donner accès à la science via les nouveaux outils numériques. Les frais de publication n'existent pas dans toutes les disciplines. Il y a des spécificités et singularités dans les modes de publications qu'il est important d'intégrer dans les pratiques liées à la Science Ouverte, car les enjeux financiers sont différents. La politique publique de Science Ouverte répond à des situations problématiques qui ne concernent pas tout l'enseignement supérieur, ni toutes les disciplines. Il déplore la réorganisation de l'ensemble du système de publications en raison de ces particularités. A titre d'exemple, François JARRIGE ajoute que le CNRS n'attribue plus de subventions pour certaines revues sur abonnement, les financements étant conditionnés à une politique d'open access. Le côté obligatoire de la politique de publication s'oppose au droit fondamental de liberté de publication du chercheur.

Emmanuelle ASHTA lui répond qu'il n'y a pas de remise en cause de la possibilité de publier librement et qu'il n'y a pas d'obligation de publier dans des revues en open access. Elle précise que la recommandation du comité de pilotage concerne les chercheurs qui souhaitent publier en open access et de les inciter à le faire dans des revues en full open access et pas dans des revues hybrides.

François JARRIGE souligne la forte incitation dans les laboratoires pour déposer sur HAL et qu'il faudrait que des personnes soient formées pour ensuite aider les chercheurs à déposer. Emmanuelle ASHTA précise que tous les laboratoires n'ont pas une politique incitative. Concernant l'accompagnement et la prise en charge du dépôt, cela fait partie des missions du SCD, en concertation avec les auteurs.

Info CAc	Pas de vote
---------------------	--------------------

Fin séance : 15 h 30

Préconisations pour une politique de Science Ouverte à l'uB

Conseil Académique
14 septembre 2021

Emmanuelle Ashta, chargée de mission Science Ouverte pour l'uB
et directrice-adjointe du Pôle Documentation

Qu'est-ce que la Science Ouverte



« La Science Ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique » (PNSO 2)

Principes :

- « Ouvert autant que possible, fermé autant que nécessaire »
- FAIR : Faciles à Trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables
- Notion centrale : validation par les pairs

Pourquoi la Science Ouverte



- Une nouvelle manière de faire de la Science :
 - Une recherche plus efficace et moins redondante (principes FAIR)
- Une recherche plus visible :
 - L'ouverture de la science augmente son impact
- Un nouveau lien avec la Société :
 - La SO porte en elle une démocratisation des savoirs : renforcement de l'intégrité scientifique, du lien de confiance entre citoyens et scientifiques
- Faire sortir la recherche financée sur fonds publics du cadre des bases de données fermées :
 - Reprendre le contrôle d'un système financièrement insoutenable
 - Redonner de la visibilité aux travaux des EC, hors des outils payants

Ancrage dans les problématiques universitaires



- Publications
- Données de la recherche

Mais aussi :

- Intégrité scientifique
- Visibilité des chercheurs
- Evaluation, bibliométrie
- Abonnements à la documentation numérique
- Editions universitaires

5



Le contexte

Quelques jalons structurants



- [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche](#), 2012
- [Loi Lemaire](#) pour une République Numérique, 2016
- [Appel de Jussieu](#) pour la Science Ouverte et la biblio-diversité, 2017
- [Plan S](#), 2018
- [Plan National pour la Science Ouverte 1](#), 2018
- [Plan National pour la Science Ouverte 2](#), 2021

- D'un mouvement militant à une politique publique institutionnalisée :
 - ⇒ mise en œuvre d'une politique européenne et nationale (PNSO et Plan S)
 - ⇒ porté par universités et EPST (chartes et feuilles de route SO)

7

Focus sur les PNSO (2018 et 2021)



PNSO 1

- Rendre obligatoire la **publication en accès ouvert des articles, livres, données de la recherche** issus de recherche financées par appel d'offres sur fonds publics
- Favoriser la **biblio-diversité** pour les revues et les livres, accompagner les presses universitaires vers la SO
- Développement de **compétences**, notamment mais pas seulement pour les doctorants

8

Focus sur les PNSO (2018 et 2021)



PNSO 2

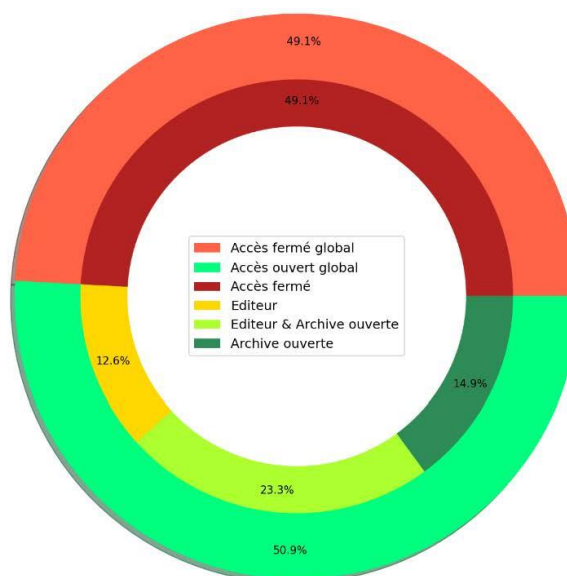
- Généralise et renforce les mesures concernant les publications et les données
- Développe de nouveaux axes :
 - **Codes sources des logiciels** produits par la recherche
 - **Evaluation** des chercheurs, des projets, des établissements



Le Comité de pilotage SO

Des actions menées depuis plusieurs années par plusieurs acteurs (EUD, labos, Mission Doctorale, MSH, SCD)

Baromètre SO de l'uB (publications 2018, mesuré en janvier 2021)



Le travail mené en 2020-2021

Copil SO et 4 GT (publications, édition, données de la recherche, information et formation)



⇒ Un ensemble cohérent de préconisations

⇒ Objectif : rédaction d'une charte SO, à valider par les instances

Remarques :

- Certaines thématiques volontairement mises de côté dans un premier temps (évaluation, science citoyenne)
- Continuer la réflexion pour intégrer le PNSO 2 dans la politique SO uB

Prise en compte du cadre de travail



Préconisations s'inscrivent dans les initiatives locales et nationales :

- HAL, Dat@UBFC, PUDD, futur Recherche Data Gouv, AAP édition FNSO

Préconisations sont en accord avec recommandations des EPST, qui concernent les UMR :

- CNRS : publications pour le CRAC et le RIBAC sont extraites de HAL, plan sur les données
- INRAE : HAL est la plate-forme recommandée
- INSERM : la SO est l'un des 4 principes du plan stratégique 2020-2025, prise en compte des articles déposés sur HAL dans l'évaluation des EC depuis 2020, application du plan S



Les préconisations du Copil SO uB pour une politique SO à l'uB

(Charte SO)

Préconisations : information et formation



- L'uB, ayant conscience des besoins de sensibilisation, communication et formation de la communauté universitaire, mettra en œuvre des actions d'accompagnement pour :
 - Faire des modalités de mise en œuvre de la SO l'objet d'un **débat** au sein de l'uB et de la COMUE
 - Communiquer sur la SO comme **science validée par les pairs**, n'impliquant pas une diffusion des travaux en cours
 - Accompagner et organiser des **échanges entre pairs** sur ces questions sous forme d'ateliers animés par une personne ressource

Préconisations : publications (1)



- Affirmer qu'HAL-uB est la plate-forme d'auto-archivage de l'uB
- Affirmer l'objectif de rendre **100% des publications accessibles en accès ouvert**
- Dépôt du **texte intégral dans HAL** :
 - Obligatoire pour les articles, recommandé pour les autres publications, à partir des publications 2021
- Référencement dans HAL :
 - Obligatoire pour tous les types de publications, à partir de 2016
- Obligations à remplir dans les 6 mois après la validation de la Charte SO

Préconisations : publications (2)



- Pour les publications avec paiement d'APC, recommander la publication dans des revues Full OA
- Mener une enquête annuelle sur les APC et la rendre publique sur OpenAPC
- Présenter un bilan annuel des négociations et abonnements documentaires devant les instances de l'uB
- Adhérer à ORCID en tant qu'institution et recommander à chaque EC de créer son identifiant ORCID
- Affirmer le soutien de l'uB à Mir@bel, au DOAJ, au DOAB, à SPARC-Europe

Préconisations : édition



- Réaffirmer le soutien à la biblio-diversité (Appel de Jussieu, 2017)
- Inciter les acteurs de l'édition de l'uB à se structurer et à proposer des contenus conformes à la SO
- AAP du FNSO : EDISO-BFC (UBFC)

Préconisations : données de la recherche



- Réaffirmer le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » et l'importance de la structuration des données selon les principes FAIR
- Recommander l'utilisation de Dat@UBFC et des plates-formes de la MSH (PUDD, Progedo...)
- Intégrer systématiquement un PGD dans les réponses aux AAP Région et internes à l'uB, faisant apparaître les dépenses concernant les données
- Prendre en compte le traitement des données dans les classements internes des projets (AAP Région et internes)
- Mettre en place un accompagnement pour la rédaction des PGD et la FAIRisation des données
- En cas de besoin, participer aux coûts de traitement, FAIRisation et hébergement des données

Préconisations : transversal



- Mettre en place un réseau de « référents SO » dans les labos et les services concernés
- Mettre en place un « guichet unique SO », pour répondre aux questions posées par la communauté universitaire
- Inscrire les fonctions relatives à la SO dans les fiches de poste des agents concernés
- Pérenniser le Copil SO

La suite à donner



- Débat en Conseil Académique : présentation puis temps d'échange
- Rédaction de la Charte de la SO de l'uB, validation par les conseils de l'uB
- Mise en œuvre via un plan d'actions
- Poursuite du travail du Copil SO sur les axes ouverts par le PNSO 2